

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 49 minut. soir,	Omnibus.	9 heure 50 minut. mat.	Express.
3 — 52 — —	Express.	11 — 49 — matin,	Omnibus.
3 — 27 — —	matin, Express-Poste.	6 — 23 — soir,	Omnibus.
9 — 4 — —	Omnibus.	9 — 28 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 2 minut. matin,	March.-Mixte.
		7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Des correspondances adressées de Milan au Nord donnent des détails sur le mouvement électoral dont la capitale de la Lombardie est le siège, et sur les idées qui dominent ce mouvement. L'annexion de l'Italie centrale et la libération de la Vénétie, tel est le mandat imposé à tous les candidats qui se présentent devant les cercles électoraux. La poursuite de ces deux résultats avait même inspiré une manifestation qui était destinée à porter devant les chambres du royaume et devant le congrès les vœux unanimes et énergiques du peuple lombard, mais que l'ajournement du congrès a rendu sans objet.

Une autre correspondance de Florence porte que le vœu général de l'Italie centrale est qu'il soit procédé sans plus de retard à une réglementation définitive de son sort. On parle même d'une démarche tentée dans ce sens auprès de la France et de l'Angleterre par les gouvernements de la Toscane et de l'Emilie. Ces deux gouvernements sont également en pourparlers, d'accord avec le ministère sarde, pour la formation d'une commission mixte chargée de l'unification des législations des divers pays. Cette commission serait composée de quatre jurisconsultes lombards et piémontais, de deux toscans, d'un romagnol, d'un modénais et d'un parmesan.

Tout ce qu'on a dit de l'agitation qui règne à Venise est confirmé par le journal de Vienne.

Ces journaux disent que l'on s'est entendu pour faire en sorte que tous les lieux de réjouissance publique soient fermés pendant le carnaval; déjà le théâtre san Benedetto et celui d'Apollon ont cessé leurs représentations. Il reste le théâtre populaire de Malibran et la salle des Marionnettes, et tous les jours les directeurs de ces théâtres reçoivent des lettres anonymes qui leur enjoignent de suspendre leurs représentations, s'il ne veulent pas que leurs établissements soient brûlés de fond en comble.

Toutes les mesures du gouvernement rencontrent d'ailleurs une opposition des plus hostiles, ainsi,

d'après la Presse de Vienne, le conseil municipal avait choisi trois candidats pour la place de podestat, tous trois dévoués au gouvernement. Deux assesseurs donnèrent immédiatement leur démission, et une foule de placards affichés sur les murs menaçaient de mort les candidats qui accepteraient le poste en question. Par suite ces candidats se sont retirés, et il sera impossible de trouver un podestat dans ces circonstances.

Il y a eu des troubles à Parme dimanche dernier. Une démonstration démagogique a eu lieu en l'honneur de Garibaldi et contre M. Farini.

On doit reconnaître d'ailleurs que l'attitude actuelle du général Garibaldi est bien faite pour encourager les passions populaires. Le Pungolo publie le texte d'un écrit adressé par Garibaldi aux étudiants de Pavie, et qui contient les plus odieuses excitations contre le clergé catholique.

Paris, 17 janvier. — Tous les organes de la presse européenne s'occupent aujourd'hui de la mémorable lettre adressée par S. M. l'Empereur à M. le ministre d'Etat, et ils en reconnaissent unanimement la haute portée. La presse anglaise admire le programme de la paix, que vient de tracer l'Empereur, comme une des plus belles pensées de son règne.

Mais, fidèles à une idée qui paraît être devenue générale en Angleterre, les journaux anglais se prononcent d'avance contre tout traité entre les deux nations. Soit au point de vue politique, soit au point de vue commercial, le temps des traités réciproques leur paraît passé; l'Observer, entre autres, pense que des modifications de tarifs, opérées par l'un et l'autre gouvernement dans la plénitude de son indépendance, suffiront à remplir le but qu'on se propose et à rendre de plus en plus étroite l'entente des deux nations.

A propos de la prochaine réunion du parlement anglais, fixée, comme on sait, au 24 janvier, lord Palmerston vient d'adresser à ceux des membres de la chambre des communes qui votent avec le ministère, la circulaire accoutumée, pour les infor-

mer que « des affaires d'une grande importance » seront soumises au parlement aussitôt sa réunion » et pour les engager à assister à l'ouverture de la session.

Nous faisons remarquer, un peu plus haut, que les Anglais manifestent depuis quelque temps une sorte d'éloignement systématique pour tout ce qui ressemble à un engagement écrit: aussi les congrès rencontrent-ils chez eux aussi peu de faveur que les traités. Le Daily-News s'étonne que « la presse » semi-officielle de Paris continue à accueillir avec empressement tout ce qui peut favoriser la réunion d'un congrès; et il constate qu'au contraire le peuple anglais verrait avec satisfaction tout arrangement au moyen duquel on pourrait se passer d'une réunion de ce genre.

Cependant le Daily-News lui-même se demande par quels moyens on obtiendra que les puissances européennes reconnaissent l'indépendance des Etats de l'Italie centrale. Existe-t-il un moyen plus efficace que la réunion du Congrès? Telle est la question qui se pose naturellement et que le Daily-News ne résout pas.

Le comte Gabrio Casati, ministre de l'instruction publique en Piémont, vient de donner sa démission qui a été acceptée. Le bruit avait couru que d'autres ministres auraient voulu se retirer, mais que le roi n'avait pas accepté leur démission. Le comte de Cavour a été appelé à Turin.

La commission militaire chargée de fixer la délimitation de la frontière entre les provinces italiennes de l'Autriche et les Etats du roi de Sardaigne, conformément aux clauses des traités de Zurich, a tenu sa première séance, le 10 janvier, à Peschiera. La présidence a été dévolue à M. le lieutenant-général comte de Crenneville, premier commissaire de l'Autriche, comme le plus élevé en grade.

Le 13 janvier sont entrés à Crémone 600 cavaliers hongrois; venant de Villafranca; ils ont déserté l'armée autrichienne avec armes et bagages, avec leurs

FEUILLETON

L'ÂME DU NAVIRE.

(Suite.)

Ce fut alors que Maurice, abreuvé d'outrages, pensa comme à une ressource suprême à la droiture inflexible, à l'inebranlable loyauté du commandant de Roseville. Mais il eut le malheur de faire sa démarche dans les circonstances les plus défavorables.

Que ne pouvait-il entendre ce que disait maintenant le vieux gentilhomme dont la froideur, selon ses propres paroles, lui porta le dernier coup.

Hélas! il n'avait pas même saisi le sens des encouragements qu'il reçut de lui. L'accueil du comte l'atterra, cette déception mettait le comble à la mesure; il ne comprit plus rien, il interpréta en mauvaise part jusqu'au mot justice.

Affolé maintenant, il gravissait en courant les falaises de Rochetout; sa démarche, ses gestes trahissaient un sinistre dessein; il continuait à maudire la mer.

— Tu m'as pris ma fortune, mon avenir, mon honneur, s'écriait-il, prends donc aussi ma vie!

Il allait se précipiter du sommet d'un rocher à pic.

Un cri d'effroi poussé par plusieurs voix perçantes frappa ses oreilles.

Une de ces voix, plus claire que les autres, pénétra jusqu'au fond de son âme. Où l'avait-il entendue? De

quel danger de mort l'avait-elle déjà préservé?

Dans son état d'exaltation, il eut comme la vague perception du secours de Dieu.

Son délire prit fin. Avec une horreur profonde, il se vit en face du suicide.

Homme de cœur et chrétien, il s'arrêta frémissant.

Un groupe de marins lui faisait des signes.

L'un d'eux, c'était Pierre Hauban, lui montrait à ses pieds la croix de fer, l'emblème du salut.

A côté de ce vieillard décoré de ses nombreuses médailles de sauvetage, une jeune fille, qui joignait les mains, semblait invoquer la miséricorde du Ciel.

Les matelots criaient et gesticulaient avec énergie:

— Courage!... au nom de Dieu! Patience! un moment!... disaient les braves gens qui sortaient alors du cimetière, où leur vieux patron et sa fille étaient allés tout d'abord prier sur la tombe d'Ismerie, avant de rentrer à la case.

Jeanne venait de pleurer en invoquant sa pauvre mère. La première, elle aperçut le malheureux étranger qui courait à la mort.

— O mon Dieu! dit-elle, voyez, mon père, voyez!

Maurice ne pouvait être retenu à temps. S'il s'élançait de ce roc escarpé, il devait se briser sur les aspérités de la falaise et disparaître englouti par la mer.

Mais aux cris des matelots, il demeura immobile.

Leurs signes lui rappelèrent enfin ces mots du comte de Roseville: « La Providence veille sur les innocents avec une sollicitude maternelle. » Il les comprit enfin,

et ses yeux s'arrêtaient sur la croix de Rochetout.

Cependant, le vieux pilote avait dit à sa fille Jeanne: — Cours! mon enfant! cours!... va apprendre à cet homme que le bon Dieu défend de donner sa vie pour rien, quand il y a tant d'occasions de la donner pour sauver les autres!

CHAPITRE XXVIII. — PREMIÈRE ENTREVUE.

— Courage!... Patience!... Au nom de Dieu!... criaient encore les matelots.

Et la brise de mer portait leurs voix fraternelles jusqu'à Maurice, pendant que Jeanne gravissait les rochers avec l'ardeur d'un marin qui court à un sauvetage.

Déjà Maurice était sauvé.

L'apparition providentielle des braves gens de Rochetout avait changé le cours de ses pensées. Il rentrait en lui-même.

— La résignation est le vrai courage! dit-il avec effort. Mon suicide confirmerait toutes les calomnies; il faut vivre; il faut espérer cette justice qui m'est due et qui m'est promise par M. de Roseville lui-même.

Il descendit lentement vers la croix de fer.

Jeanne était suivie par les plus jeunes rameurs; Pierre Hauban les rappela:

— Rallie à moi, mes gars, il n'y a plus de soin! disait-il.

Les jeunes marins, revenus sur leurs pas, entourèrent de nouveau le vieux patron qui s'assit sur une roche plate.

officiers et sous-officiers, et sous les ordres d'un major.

Les nouvelles de Copenhague, du 11 janvier, annoncent que les désordres de la rue continuent dans cette ville. Des rassemblements nombreux et broyants ont fait entendre encore des cris, des vociférations, des coups de sifflet dans plusieurs rues de la capitale. Dispersés par des hussards, ils se sont disséminés par la ville sans interrompre leurs excès. Un grand nombre de perturbateurs de la tranquillité publique ont été arrêtés.

Un journal danois, le *Dagbladet*, engage tous les bons citoyens à s'interposer pour empêcher le renouvellement de ces scènes tumultueuses.

Suivant un autre journal danois, le *Flyre-rosen*, la politique ne serait nullement étrangère à ces désordres; car des rassemblements se seraient formés sous prétexte d'empêcher l'arrestation du rédacteur du *Sandhedsfakten* (le Flambeau de la vérité). C'est d'ailleurs devant le château du roi que l'on pousse les clameurs les plus furieuses.

L'Indépendance belge assure que le nouveau gouverneur de la Savoie, M. Orso-Serra, en recevant officiellement la visite du conseil municipal de Chambéry, à l'occasion de son entrée en fonctions, lui a fait connaître qu'il n'a jamais été question à Turin de céder la Savoie à la France, ainsi que le bruit en avait couru. — Auguste Vitu. (Le Pays.)

La situation politique, dont la plupart des esprits étaient si vivement préoccupés depuis une quinzaine de jours particulièrement, se modifie aujourd'hui de façon à inspirer pour l'avenir une confiance qui grandit à chaque instant.

Tous les journaux de Paris, ceux de la province, et particulièrement les feuilles de Londres et de Belgique, ont éproné et reproduit cette impression due à la lettre de l'Empereur au ministre d'Etat, due aussi à la connaissance chaque jour plus complète de la politique française à propos des affaires d'Italie.

On commence à se bien rendre compte du fait; les nuages qui obscurcissaient tant de questions graves et difficiles, nous en convenons, se dissipent devant l'éclat de la vérité, devant les résultats qui se font déjà jour de la politique impériale.

Le *Journal des Débats* constate ce matin cette vérité, et, à propos de la lettre de l'Empereur relative aux réformes économiques, il s'exprime ainsi: « Il (le *Journal des Débats*) n'est que fidèle à lui-même en accueillant avec satisfaction cette nouvelle politique commerciale dont il a si longtemps fait valoir les avantages et recommandé l'adoption. »

Le *Constitutionnel* examine en détail cet important document, en développe les idées et reconnaît qu'un pareil langage doit rassurer les intérêts. Il comprend que d'abord l'Empereur veut mettre l'agriculture et l'industrie nationale en état de soutenir la concurrence étrangère, et que c'est en vue de ces grands résultats qu'il veut défricher les forêts situées dans les plaines, affecter tous les ans une somme considérable aux travaux de dessèchement

— Laissons courir! la coque est parée! Ça navigue bien! reprit-il en souriant. Trop de monde ferait honte au pauvre garçon de là-haut; et la fillette parle comme un clerc, ayant demeuré, ces cinq années-ci, vous le savez, au château de Roseville, où elle a étudié dans les livres, — plus que de raison, peut-être bien!...

— Oh! oh! il n'y a pas de mal à ça, patron; Mlle Jeanne n'en paraît pas plus fière...

— Et elle vous a toujours l'œil d'un fin matelot!

— Toujours le goût du métier!

— Si elle a changé d'une manière, maître Hauban, et dam! de la belle, de la bonne, de la fameuse, sans vous flatter; de l'autre manière, elle n'a pas changé du quart d'un quart de compas, ni d'un degré, ce qui s'appelle... La même qu'autrefois, hormis qu'elle est autrement dé耦plée.

Les simples matelots et les aspirants pilotes, renchérissant à l'envi, faisaient, en leur style, l'éloge du gabarit, de la coupe et de l'accastillage, de la gentillesse et surtout de la simplicité de Jeanne, qu'ils continuaient à suivre des yeux.

Pierre Hauban écoutait, tout heureux, des éloges sincères et naïfs prodigués par ses compagnons à l'enfant de sa vieillesse.

Jeanne avait cessé de courir dès qu'elle avait vu que l'étranger descendait.

Elle s'avancait avec grâce, d'un pas sûr et léger, mais non sans quelque embarras, car le costume de Maurice n'était pas celui d'un homme de la classe populaire. Elle

et d'irrigation, créer de nouvelles voies de transport et améliorer celles qui existent, etc., etc.

Le *Siècle* a également donné son approbation aux diverses mesures indiquées dans le programme de l'Empereur; il en est de même de la *Presse*, qui depuis longtemps partageait ces idées.

En présence de ce grand mouvement intérieur, nous sommes à même de constater qu'en dehors toutes les nouvelles s'accordent à représenter la situation comme infiniment améliorée en ce qui touche particulièrement les craintes que l'on a pu éprouver de complications nouvelles. (Le Pays.)

La municipalité de Milan a communiqué à la *Lombardia* le texte suivant du discours du maréchal commandant l'armée française en Italie, en réponse à l'adresse que la municipalité lui avait présentée à l'occasion du nouvel an:

« Je m'empresse, Messieurs, de faire parvenir à l'Empereur l'expression des vœux reconnaissants que vous formez pour Sa Majesté. En attendant, veuillez recevoir les remerciements que je vous adresse au nom de mon souverain.

« Je suis heureux d'avoir entendu de votre bouche le témoignage qui vient d'être rendu de la conduite régulière et disciplinée des troupes placées sous mon commandement.

« La présence d'une armée française au sein des villes de la Lombardie, à côté des troupes du roi et de vos milices citoyennes, garantit l'ordre intérieur contre toute tentative de troubles et met à l'abri de toute atteinte votre indépendance conquise sur le champ de bataille; elle réalise en un mot, les intentions de l'Empereur, qui a toujours voulu assurer dans son libre développement la régénération de l'Italie.

« Je me plais à le reconnaître, Messieurs, notre tâche a été partout facilitée par le bon vouloir des populations et par l'active coopération des autorités civiles. J'ai trouvé particulièrement en vous, Messieurs, le concours le plus obligeant et le plus dévoué pour la mise à exécution de toutes les mesures que rendaient nécessaires la bonne installation et le bien-être de mes troupes.

« Je vous prie de recevoir, pour tant de bons offices, l'expression de ma sincère reconnaissance.

« Et maintenant, Messieurs, acceptez les vœux que nous faisons pour la prospérité de la belle ville que vous administrez; puisse-t-elle, sous le sceptre national du roi Victor-Emmanuel, jouir en paix de toutes les libertés dont elle a été si longtemps et si cruellement privée! Puisse-t-elle sans ce gouvernement paternel et réparateur oublier ses malheurs passés et retrouver bientôt son ancienne splendeur!

» MARÉCHAL VAILLANT. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, 16 janvier. — Hier soir, l'armée espagnole occupait toutes les positions qui dominent la vallée du Tétonan. On apercevait quelques ennemis sur les hauteurs. Une conférence a eu lieu entre le général O'Donnell et le commandant général des forces de la marine.

sentait pourtant que son intervention pouvait être utile. Quel que fût cet inconnu vers qui son père l'envoyait, elle devait s'acquitter de son message avec la charité d'une chrétienne.

Maurice de son côté commençait à la voir mieux.

Plus elle approchait, plus il était frappé de la beauté de cette simple fille de pêcheurs; il remarquait avec surprise la rare distinction de sa pose et de sa démarche. En eile rien de gauche, rien d'empesé, rien de grossièrement hardi. Elle ne péchait ni par excès du sans-gêne rustique, ni par la maussade lourdeur de la paysanne intimidée.

Son embarras charmant que décelait un maintien grave et modeste, ressemblait à celui qu'eût éprouvé à sa place une jeune fille de la condition supérieure. Enfin, c'était avec une élégance tout à fait exceptionnelle qu'elle portait le costume usité, aux jours de fête, parmi les femmes du canton.

Sa grande coiffe blanche, ornée de dentelles et de rubans sans en être surchargée, était relevée en ailes arrondies qui découvriraient un double bandeau de cheveux blonds et lissés un peu dérangés par le vent du large.

Sur son corsage de drap noir, se croisait un léger mouchoir de mousseline. Point de couleurs criardes. La nuance douce du fichu se mariait harmonieusement avec celles de la jupe de laine et du tablier de soie, don coquet de Mlle de Roseville. Les pendants d'oreille, le collier et la croix d'or de Jeanne, autres cadeaux de ses bonnes amies, n'étaient point d'un goût vulgaire.

Berlin, 16 janvier. — Le gouvernement a présenté à la Chambre des seigneurs la loi sur le mariage que la Chambre des députés lui a donné l'an passé. Il a déposé sur le bureau le projet de loi portant fixation du budget pour l'exercice 1860, ainsi que les quatre projets de l'année dernière sur la cotisation foncière avec les modifications qui y ont été introduites par les commissions, avec cette différence qu'au lieu d'une augmentation de 20 0/0 pour quelques provinces et d'une diminution de 10 0/0 pour d'autres, on propose aujourd'hui de fixer l'impôt d'une manière égale dans toute la monarchie à 10 0/0 du revenu net. La loi de l'année dernière sur les cautionnements est soumise de nouveau à la Chambre avec de légères modifications. Un projet de loi présenté par le ministre du commerce a produit une grande sensation; ce projet porte abrogation des lois existantes sur le taux de l'intérêt. Le comte Schwerin a annoncé que ce n'était que par suite d'empêchements momentanés qu'il n'avait pas encore présenté la loi sur les circonscriptions électorales.

Turin, 17 janvier. — La *Gazette officielle* de Turin, du 17, annonce que les membres du ministère ont donné leur démission qui a été acceptée.

Le roi a chargé M. le comte de Cavour de la composition du nouveau cabinet. On croit que dès demain, M. le comte de Cavour présentera la liste à la sanction royale. — Havas.

FAITS DIVERS.

Le ministère des finances publie, dans le *Moniteur*, l'état comparatif du produit des impôts et revenus indirects pour les années 1859, 1858 et 1857.

1859 a produit fr.	1,094,644,000
1858 —	1,091,728,000
1857 —	1,051,713,000

Ce qui établit en faveur de 1859 une augmentation de 2,916,000 fr. sur 1858 et de 41,931,000 fr. sur 1857.

La marche ascendante du droit sur les boissons ne s'est pas ralentie; ce droit avait produit 153 millions, en nombres ronds, en 1857; il a produit, en 1858, environ 166 millions, et, en 1859, un peu plus de 174 millions.

L'ordre dans lequel s'est produite l'augmentation des recettes pendant l'année 1859 est digne d'attention, parce qu'il témoigne d'une vigoureuse reprise dans les affaires; il y avait eu diminution constante pendant les trois premiers trimestres, et cette diminution ne s'élevait pas à moins de 12,986,000 fr. mais au contraire le dernier trimestre a produit à lui seul une augmentation si forte, que non-seulement elle a compensé la diminution des trois trimestres précédents, mais que de plus elle a constitué l'année 1859 en bénéfice sur les deux années précédentes. Cette augmentation s'est élevée, du mois d'octobre au mois de décembre, à 15,902,000 fr.

— M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, déjà arrivé à Messine, a fait savoir, par le télégraphe qu'il serait à Paris vendredi soir.

— On communique au *Pays* les deux notes suivantes:

A son allure aisée, on voyait qu'elle était habituée à ces parures comme à sa mise dont le cachet pittoresque fit plus d'une fois jaser les fillettes du bourg de Roseville.

En vérité, Jeanne Hauban ne se doutait pas que sa grâce embellissait son simple costume. Elle avait emprunté, sans le savoir, aux dames châtelaines, l'art exquis de la toilette et l'avait appliqué de même à ses vêtements campagnards.

Ainsi les marins de Rochetout dirent-ils en la voyant qu'il n'y avait dans le quartier ni femme ni fille capable de se gréer aussi finement que la fillette au bonhomme Pierre.

Pour le voyage, elle avait mis en par-dessus une ample pelisse blanche à la mode de Granville et ne s'en était pas encore débarrassée, puisqu'avant d'entrer à la case le vieux pilote l'avait conduite au cimetière.

En s'élançant dans la falaise, elle fit comme le gabier qui étouffe les plis d'une voile; elle ramena étroitement sur son corps l'ample tissu qui en dessina les formes sveltes et souples; mais quand elle eût atteint la croix de fer, elle le laissa flotter librement au gré de la brise.

Maurice s'avancait.

— Merci, mon enfant, dit-il avec trouble; j'ai vu, j'ai compris! Ma mort n'ensanglantera pas les rochers de cette falaise. Je le promets à ceux qui vous envoient vers moi comme un ange sauveur.

— Ce n'est point assez, monsieur, répondit Jeanne; il faut nous promettre de vivre, de souffrir avec courage, de lutter avec énergie contre les maux qui vous accablent.

« Nous lisons dans une dépêche télégraphique, arrivée de Bordeaux, que la chambre et le tribunal de commerce de cette ville ont voté une adresse à l'Empereur à l'occasion de la lettre de Sa Majesté à M. le ministre d'Etat.

« Ces deux assemblées se disposaient à se rendre à Paris en députation pour offrir à l'Empereur ce témoignage de gratitude. »

« Une seconde dépêche de la même ville nous apprend que le 16 de ce mois, à l'occasion de la lettre adressée par l'Empereur à M. le ministre d'Etat, un très-grand nombre de commerçants de Bordeaux se sont présentés à la préfecture de la Gironde pour exprimer leurs sentiments de reconnaissance envers Sa Majesté. Un membre de la chambre de commerce a été leur interprète.

« Les cris de : *Vive l'Empereur!* ont souvent interrompu la réponse de M. le Préfet. »

— Nous croyons savoir, dit le même journal, que, dans chaque ministère, on s'occupe très-activement des mesures qui doivent hâter la réalisation des diverses parties du programme exposées dans la lettre de l'Empereur au ministre d'Etat.

Des ordres ont été donnés à cet effet, et le conseil d'Etat va être saisi des projets qui réclament le concours du Corps-Législatif.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Un décret du 14 janvier nomme juges au tribunal de commerce de Saumur, M. Gauron (Charles), réélu, et M. Besson (Léon), en remplacement de M. Daget. — Suppléants au même siège, M. Moricet (Léon), réélu, et M. Charbonneau-Rallet, en remplacement de M. Moreau-Barrier.

Dans un département essentiellement agricole et manufacturier comme le nôtre, nous ne pouvons rester indifférents aux saines idées économiques de notre gouvernement.

« C'est à un système de bonne économie politique, que l'Empereur fait appel, pour imprimer un grand essor aux diverses branches de la richesse nationale. »

« Mais la grande question essentielle est de savoir dans quelles limites l'Etat doit favoriser ces divers intérêts et quel ordre de préférence il doit accorder à chacun d'eux. »

Pour résoudre cette grave question, nos hommes d'Etat n'ont qu'à ouvrir le grand-livre de la civilisation, ils y verront tout d'abord, que ce sont les pays qui jouissent de la plus grande liberté individuelle, qui produisent et échangent le plus, qui sont les plus riches et les plus civilisés; ils y verront encore que ce sont les mêmes pays qui comptent le moins sur le patronage gouvernemental.

Le commerce est indépendant de sa nature, il évite les pays où on le malmène. Donnez-nous des ports francs, disent les armateurs, et vous y verrez bientôt les stocks du monde!

« Pour nous, dit le P. Ventura de Raulica, le gouvernement le plus fort et le plus heureux n'est pas celui qui fait tout, mais celui qui laisse

« faire tout ce qui ne compromet pas la justice et l'ordre public, et qui, content d'exercer les deux fonctions politiques, les seules qui lui appartiennent, les fonctions de juger et de combattre, ne se charge pas, si ce n'est pour les surveiller, des fonctions purement civiles que le droit naturel attribue à la cité, et qui sont du ressort du pouvoir paternel et du pouvoir communal... »

Pour nous, disent les Quesnay, les Turgot et les Adam Smith, les gouvernements qui protègent le plus l'agriculture, l'industrie et le commerce sont ceux qui laissent aux agriculteurs, aux industriels et aux commerçants le plus d'initiative personnelle. Ceux qui entravent la marche de la production, sont ceux qui prétendent en vain régler les assolements, les productions et les transactions humaines.

Nous voyons par le faible exposé qui précède, que les réformes douanières proposées aux chambres, sont loin de remplir le programme des économistes, mais ce serait faire preuve d'une partialité révoltante, si ces mêmes économistes ne tenaient pas compte à l'Empereur du grand pas qu'il vient de faire dans l'économie politique.

E. DE FOS.

Saumur, 18 janvier 1860.

Son Exc. le ministre des travaux publics, répondant aux sollicitations instantes de M. le préfet de Maine-et-Loire pour la prompte exécution du chemin de fer d'Angers au Mans, vient de faire savoir à ce magistrat que la compagnie du chemin de fer de l'Ouest a pris ses mesures pour entreprendre activement, dans le cours de la campagne, les travaux du chemin de fer du Mans à Angers, et qu'un crédit de 2 millions a été porté, pour cet objet, au budget des dépenses à faire par la Compagnie, pendant l'année 1860.

Nous pouvons donc espérer que le vœu si souvent exprimé par les angevins de voir promptement établir cette importante voie de communication, se réalisera dans un avenir prochain.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Pour chronique locale et faits divers, P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Madrid, 17 janvier. — L'armée espagnole a pris possession des forts et de la rivière de Tétouan, dont les eaux sont occupées par les canonnières.

Madrid, 18 janvier. — On a trouvé dans le fort de la rivière de Tétouan 7 canons et beaucoup de munitions.

L'ennemi s'est présenté le 16, en faisant mine d'attaquer nos positions, mais quelques coups de canon ont suffi pour le disperser.

On a pris toutes les dispositions pour le passage de la rivière et la marche de l'armée sur Tétouan. — Havas.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une publication nationale : *Edition populaire illustrée du Mémorial de Sainte-Hélène*, qui nous paraît ap-

pelée à un immense succès, et dont nous publions plus loin l'annonce.

Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 19 janvier.

Correspondance : baptême de l'infante à Madrid. — Histoire de la semaine. — Courrier de Paris. — Ouverture des salons de M^{me} de Metternich. — Correspondance de Buenos-Ayres. — Le prince Bariatsky. — Le général Garcia. — Chronique littéraire. — Chronique musicale. — Voyage de la Mission française en Perse. — Les Ravageurs de Plouneal. — Gazette du Palais. — Publications nouvelles. — Musée de Colmar. — Les Volontaires anglais. — La Salle à manger du Sultan. — Les Faiseurs de grands hommes. — Etudes sur la langue contemporaine. — Un Prêche national à Genève. — Annonces et avis divers. — La nouvelle Mairie du premier arrondissement.

Gravures : Baptême de l'Infante d'Espagne à Madrid. — Ouverture des salons de M^{me} la princesse de Metternich. — Ovation faite aux généraux Urquiza et Lopez à Buenos-Ayres. — Le prince Bariatsky. — Le général Luiz Garcia. — Transport des blessés espagnols après le combat de Castillejos. — La Mission française en Perse : vingt-six dessins. Le Musée de Colmar. — Uniformes des volontaires anglais. — La Salle à manger du Sultan. — Un Prêche national à Genève. — La nouvelle Mairie du premier arrondissement. — Rebas.

AFFECTIONS DE POITRINE. Les expériences comparatives faites par 50 médecins des hôpitaux de Paris ont démontré l'efficacité constante de la *Pâte et du Sirop de Nafé de Delangrenier*, pour combattre les toux opiniâtres et les irritations de la poitrine et de la gorge. Leur supériorité manifeste sur tous les pectoraux, la certitude qu'ils ne contiennent ni opium ni sels d'opium, leur ont acquis l'approbation de tous les grands médecins et une vogue universelle. Dépôts dans les principales pharmacies.

NOUVEAU PURGATIF. Aucun purgatif n'est plus agréable à prendre que le *Chocolat à la magnésie de Desbrière*, pharmacien, rue Lepelletier, 9, à Paris. Les personnes difficiles, les dames, les enfants peuvent se purger sans soupçonner la présence d'un médicament; aussi ce chocolat est-il recommandé par les médecins comme le meilleur purgatif et dépuratif dans une foule de maladies. Dépôts dans les principales Pharmacies. (*Se défier des imitations*).

MAUX DE DENTS. *L'Eau du docteur Oméara*, médecin de Napoléon à Ste-Hélène, calme à l'instant la plus vive douleur; elle se vend dans toutes les Pharmacies. (33)

BOURSE DU 17 JANVIER.

5 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 69 00
4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 96 95

BOURSE DU 18 JANVIER.

5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 68 85
4 1/2 p. 0/0 hausse 55 cent. — Ferme à 97 50

P. GODET, propriétaire-gerant.

Renoncez ici pour toujours à votre projet de suicide. Devant cette croix qui sert de point de repère aux pilotes sauveteurs des vaisseaux, jurez-moi, monsieur, que ces braves marins ont eu le bonheur de sauver un homme de plus du naufrage de la vie... et une âme du naufrage de l'éternité.

Maurice, étonné d'un tel langage, était en extase devant la noble enfant de la mer.

Si ses paroles n'avaient été empreintes d'un sentiment profondément chrétien, il l'aurait prise volontiers pour une sylphide navale, pour un esprit des eaux, pour l'âme d'un navire.

Il la contemplait avec surprise, et ne trouvait pas de termes pour traduire ses expressions.

— Vous ne me répondez pas, monsieur! reprit Jeanne d'un ton suppliant. Vous irez ailleurs accomplir votre fatal dessein!... Pardonnez-moi quelques mots sévères: — « Le suicide est le dernier et le plus grands des blasphèmes; il insulte à la Providence!... » Au nom du Ciel, ne vous refusez pas à être consolé.

— Mademoiselle, murmura Maurice, vous me pénétrez à la fois d'admiration et de respect. En vous, tout m'étonne! Qui donc êtes-vous?

Jeanne étendit le bras dans la direction de son père.

— Monsieur, disait-elle, voyez d'ici ce vieillard à cheveux blancs dont la poitrine est couverte de décorations et de médailles, j'ai l'honneur et la gloire d'être sa fille. Eh bien! il m'ordonne de vous dire qu'on n'a point de droit de disposer de sa vie, quand on peut, chaque

jour, l'exposer et la sacrifier pour le salut des malheureux!...

Avec une émotion excessive, Maurice venait de reconnaître au doigt de la jeune fille la bague de sa mère, l'anneau de sauvetage.

Ses yeux s'emplirent de larmes; il murmura le nom de celle qui avait bercé son enfance. Il n'aurait été ni poète ni marin si son cœur eût pu rester froid.

— Vous êtes, mademoiselle, dit-il en s'inclinant, la digne fille de ce vénérable sauveteur! Je lui promets et je vous jure que je suis résigné à conserver la vie...

— Dieu soit loué! s'écria Jeanne qui s'agenouilla au pied de la croix, se releva bientôt, courut à l'angle du rocher, et agita son mouchoir blanc en criant: — Sauvé! Sauvé!...

Maurice n'ignorait plus qui était Jeanne, dont il venait de suivre tous les mouvements en remerciant le ciel et en pensant à sa mère:

— Mademoiselle, dit-il en rougissant, je tiens trop à votre estime pour ne pas essayer de me justifier à vos yeux. Ruiné, trahi, calomnié, traité avec la plus révoltante injustice par les meilleurs de mes amis, j'ai cédé à un moment de délire en voulant attenter à mes jours! J'étais hors de moi, le désespoir m'emportait... Mais, croyez-m'en de grâce, j'ai toujours regardé le suicide comme la ressource des cœurs faibles.

— Je vous crois, monsieur, dit la jeune fille avec une aimable douceur.

— Je bénis Dieu qui a suscité sur ma route un obstacle

providentiel. Aux premiers cris, aux premiers gestes des marins, quand mes yeux se sont dirigés vers cette croix de fer, la raison m'est revenue... à défaut de l'espérance.

— Il faut, monsieur, que l'espérance revienne aussi! dit Jeanne en faisant un geste fraternel.

Et l'anneau de sauvetage brilla encore aux yeux de Maurice.

— L'espérance renaît en moi, mademoiselle, répondit-il avec un accent qui toucha la fille du pilote. Je crois voir en vous la messagère de ma mère qui n'est plus! Son âme me parle par votre bouche! je me sou mets à sa volonté sainte! je serai fort! je souffrirai avec résignation...

— Bien! dit Jeanne, vous parlez comme parlerait un marin, car ils conservent par-dessus tout le culte pieux de leurs mères. J'arrive aujourd'hui même dans mon hameau après une longue absence, et je ne suis pas encore rentrée dans la maison paternelle: car, d'abord, maître Hauban mon père, m'a conduit à la tombe de ma mère à moi; et quand mon frère, un vaillant matelot que nous attendons de jour en jour, va nous être rendu, son premier devoir sera d'aller de même s'agenouiller sur la pierre qui recouvre les restes sacrés de notre mère.

Maurice apprit ainsi que son fidèle Galhauban était sur le point de revenir à Rochetout:

— Celui-là du moins, pensa-t-il, me connaît assez pour m'aimer, m'estimer, me respecter et au besoin me servir encore. (*La suite au prochain numéro.*)

NAPOLÉON DANS L'EXIL DERNIERS MOMENTS DE L'EMPEREUR

par le docteur O'MÉARA et le docteur ANTONMARCHI, l'un et l'autre médecins de l'illustre exilé — récit le plus complet — le seul commençant à bord du vaisseau le *Bellerophon*, en 1815, et finissant à l'agonie de l'Empereur, en 1821, sur le rocher de Ste-Hélène.

Une livraison par semaine — 8 pages de texte sur beau papier, grand in-4^e — une magnifique gravure sur bois par livraison — soit environ 40 livraisons formant, avec une belle couverture, un volume complet.

Prix de la Souscription : 3 francs pour les départements (pour l'ouvrage entier).

On se rappelle l'immense succès obtenu, il y a vingt ans, par le *Mémorial de Sainte-Hélène*, mais son prix élevé ne le rendit accessible qu'aux classes riches. — Cependant c'est là l'ouvrage du peuple par excellence, et c'est pour en doter les masses, si sympathiques au second empire, que nous faisons une édition populaire d'un extrême bon marché. Grâce au progrès du tirage à la mécanique, et de la gravure sur bois, nous avons pu résoudre ce problème, insoluble il y a vingt ans, sans pour cela nuire en rien à la bonne exécution du livre.

Ainsi, le Pauvre comme le Riche, — l'Artisan, — le Soldat, — le Laboureur, — tous les Admirateurs en un mot du grand homme, c'est-à-dire tout le monde, — pourront connaître ces pages mémorables et véridiques dignes par la noblesse et l'élevation des pensées du héros qui les a inspirées. — Monument véritablement national et populaire élevé à la mémoire du plus grand homme des temps modernes, rien ne sera négligé, malgré l'exiguité de son prix, pour le rendre, dans toutes ses parties, digne de sa haute destination.

Toute personne, qui, d'ici au 1^{er} février prochain, effectuera sa souscription en envoyant, en un mandat sur la poste ou en timbres-postes, la somme de 3 fr., à M. PAUL ALAZARD, DIRECTEUR, 34, rue Saint-Marc, à Paris (bureaux de la *Semaine illustrée*), recevra franco ledit ouvrage à raison d'une livraison par semaine, à partir du 1^{er} février, et en outre, à titre de PRIME GRATUITE : Une magnifique Carte colorée du théâtre de la guerre en Chine qui se vend dans le commerce 1 fr. 25 c.

A CÉDER

UNE ANCIENNE

MAISON DE MERCERIE

ET D'ÉPICERIE EN GROS

Faisant au moins 200,000 fr. d'affaires, susceptible d'accroissement sensible sur le chiffre indiqué, située dans une petite ville peu éloignée de Nantes. S'adresser au bureau du journal.

On demande une FEMME DE CONFIANCE pour un ménage. S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ

du

BUISSON-PERRON,

Appartenant à MM. REVELIÈRE, Située dans la commune de Villebernier, et, par extension, dans celles de Saint-Lambert, Vinvy et Allonnes,

Consistant en maison de maître, jardin, maison de fermier, servitudes, terres et prés; le tout d'une contenance de 28 hectares 86 ares 70 centiares.

S'adresser audit M^e LEROUX, notaire. (540)

Étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Appartenant à M. Paterne, ancien corroyeur, située à Saumur, rue du Pavillon, et composée comme suit : salon de compagnie, salle à manger et cuisine au rez-de-chaussée, trois chambres et un cabinet au premier étage, deux mansardes et un grenier, cour, pompe et serre-bois.

S'adresser audit M^e LEROUX. (592)

Étude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

À Saumur, en l'étude de M^e LEROUX, notaire,

Le dimanche 29 janvier 1860, à midi,

DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue Courcouronne, nos 8 et 12,

Sur la mise à prix de 14,000 francs chacune. S'adresser audit M^e LEROUX. (30)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1860,

Une JOLIE MAISON, située à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n^o 17, avec jardin.

S'adresser à M. COGENT, capitaine à l'École de cavalerie, ou à M^e E. LEROUX, notaire. (496)

A VENDRE

UNE MAISON,

Nouvellement restaurée,

Située à Saumur, rue Cendrière, n^o 8.

Cette maison, devant laquelle est une belle cour d'entrée,

Comprend :

Au rez-de-chaussée : vestibule, salle à manger, à la suite une galerie vitrée donnant sur le jardin, office, cuisine; à côté de la salle à manger une grande pièce à cheminée, avec cabinet; sous la cuisine une cave voûtée, à côté une pompe; à gauche de la cour une chambre basse, pouvant servir de remise pour deux voitures.

Au 1^{er} étage : vestibule, salon, chambre à coucher avec cabinet de toilette, une autre chambre à coucher, donnant sur le jardin, avec cabinet de toilette et lieux à l'anglaise; deux autres chambres à coucher avec cabinet de toilette; escalier de service, mansarde et greniers. — Jardin de deux ares vingt centiares, derrière la maison; lieux d'aisances;

Au bout du jardin, une cave ou serre-bois avec grenier au-dessus.

Au midi de la maison, et au bout de l'allée qui la sépare de celle actuellement occupée par M. Léger, un serre-bois, avec grenier au-dessus, et un espace de terrain où l'on pourrait faire une belle écurie.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n^o 8. (524)

A VENDRE

Ou à Louer présentement,

UNE MAISON,

Sise place Saint-Pierre,

Occupée en dernier lieu par M. Chosamy.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (565)

A VENDRE OU A LOUER

L'Auberge

DU PORTAIL-LOUIS,

Très-bien achalandée,

Située à Saumur, rue du Portail-Louis.

Cette vaste maison pourrait également convenir pour faire des magasins de toute espèce de commerce.

S'adresser à M. CAMAIN, propriétaire, demeurant dans la maison.

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M^e LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean; à Bauge, chez M. CHAUSSÉPIED, coiffeur-parfumeur. — PRIX DU POT : 3 FR.

Médaille de prix à l'Exposition de Laval (1857), pour les deux systèmes de plumes ci-après :

DEUX BREVETS D'INVENTIONS POUR 15 ANS, s. g. d. g.

PLUMES-DUPRE,

DITES EXPÉDITIVES. Douceur, durée et beauté d'écriture. 40 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 50 plumes, 1 franc; la douzaine, 25 centimes.

PLUMES-DUPRE,

DITES A POINTE COULANTE. Douceur et beauté d'écriture. 20 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 50 plumes, 60 centimes; la douzaine, 20 centimes.

Dépôt, pour l'arrondissement, chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Marché-Noir à Saumur, et dans toutes les villes de France. (647)

MONITEUR DES TRIBUNAUX

DROIT CIVIL, COMMERCIAL, ADMINISTRATIF ET CRIMINEL

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

ABONNEMENTS :

Un an, 6 mois, 3 mois.	
Paris	10 f. 5 f. 3 f.
Départements, Corse et Algérie	12 6 3 50
Pays étrangers, selon le tarif postal. Plus 50 c. pour frais de recouvrement.	

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

BUREAUX :

À PARIS, 8, RUE D'ANJOU-DAUPHINE.

Années 1856, 1857 et 1858, avec les tables	25 f.
Années 1856 et 1857 prises séparément	14 50
Année 1858 avec sa table	11 50
La table seule, prise séparément	2 50

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.